

Candidature de la Ville de BOURG-EN-BRESSE AU RÉSEAU FRANÇAIS DES VILLES-SANTÉ DE L'OMS

La Ville de Bourg-en-Bresse est pleinement engagée depuis de nombreuses années en faveur de la santé des 40 000 bourgiens, que ce soit dans le cadre des actions qu'elle mène dans les champs de la prévention, de l'accès aux soins, de la santé environnementale, ou en appui à des partenaires publics, associatifs ou privés par le biais de soutiens opérationnels ou financiers.

Elle défend une conception élargie de la santé, en prêtant, en plus de son intervention sectorielle, une attention forte et concrète aux déterminants de santé par des politiques complémentaires associant l'insertion et l'action sociale, le logement, les transports, l'éducation.

Cette mobilisation de tous les leviers et acteurs est effectuée dans le respect des principes d'action de la charte d'Ottawa, notamment en associant les habitants aux projets mis en place.

Elle concourt ainsi à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Cette orientation politique amène la Ville de Bourg-en-Bresse à solliciter son adhésion au réseau des Villes-Santé OMS dans lequel elle souhaite jouer une part active.

1/ La Ville de BOURG-EN-BRESSE : une politique générale en faveur d'une ville solidaire et durable

Le projet municipal pour Bourg-en-Bresse et ses habitants est fondé sur plusieurs priorités et orientations dont :

- une ville solidaire, ouverte à tous : agir sur la réussite éducative de chaque élève, répondre aux besoins des familles, faire confiance dans la jeunesse, tisser des liens entre les générations, garantir la tranquillité publique ;
- une ville animée et vivante : promouvoir une culture de qualité pour tous et une vie sportive dynamique, et mettre en place une réelle démocratie de proximité (conseils citoyens...) ;
- une ville durable : protéger et mettre en valeur l'environnement, se déplacer facilement et autrement, améliorer le cadre de vie au quotidien.

Ces axes de travail contribuent à préserver et améliorer la santé des habitants en leur permettant de vivre dans un environnement épanouissant, qui répond à leurs besoins et à leurs aspirations, et dans lequel ils sont acteurs.

2/ Une volonté d'inscrire la santé dans toutes les politiques

- Une organisation qui facilite la transversalité interne

Dans le champ de la santé, la politique municipale est déléguée à Mme Véronique ROCHE, chargée également des personnes handicapées, des liens intergénérationnels et de la petite enfance, en lien étroit avec les autres maires adjoints. Ainsi, par exemple, des rencontres régulières sont organisées avec l'adjointe déléguée à l'action sociale et au logement, et l'adjointe en charge de l'environnement.

Au niveau des services, cette politique sectorielle est coordonnée et mise en œuvre en particulier par le service de santé publique (SCHS) placé sous la direction d'un médecin de santé publique, directeur du CCAS et des services de l'action sociale-santé.

Son positionnement au sein de la direction des services aux habitants (actions éducative, sportive et sociale, services petite enfance, aînés et personnes handicapées) est favorable à une approche transversale de la santé, qui permet une prise en compte ample des enjeux de santé, au plus proche des besoins exprimés par les bourgiens.

- Des démarches transversales et des dispositifs de coordination portés par la Ville

Outre les actions qu'elle porte elle-même dans le respect de ses compétences, la Ville s'est déclarée légitime pour mobiliser les partenaires locaux, et pour impulser des actions favorables à la santé sur son territoire.

Cette volonté de mobilisation et de transversalité s'est traduite en 2010 par la mise en place d'un Atelier Santé Ville dans le cadre de la Politique de la Ville (actuellement 3 quartiers et 5 000 habitants concernés), précédé d'un diagnostic local de santé largement partagé avec les professionnels et les habitants, dans l'objectif de **réduire les inégalités sociales de santé notamment dans les quartiers les plus défavorisés**.

Un contrat local de santé, élaboré à l'échelle communale, a été signé en 2013, et sera renouvelé en 2015 avec de nouveaux signataires.

En parallèle, un agenda 21 a été mis en place en 2009, mobilisant de nombreux acteurs autour des 3 piliers du développement durable, permettant l'émergence ou la consolidation d'actions prenant en compte les enjeux de santé (ex : qualité de l'air intérieur, qualité de l'air extérieur, précarité énergétique, mobilité active...).

Enfin, des démarches ou dispositifs s'inscrivent en articulation, en prenant en compte les enjeux de santé : la Politique de la Ville, le Projet Éducatif local et le Dispositif de Réussite Éducative, l'Analyse des Besoins Sociaux, le Plan Climat Air Énergie Territorial.

3/ Une politique sectorielle variée, fondée sur la connaissance des besoins de la population et sur les compétences de la commune

Si la Ville est légitime à agir sur de nombreux déterminants, et à mobiliser et coordonner les partenaires, sa proximité avec les habitants et sa connaissance du territoire en font un acteur reconnu en matière de recueil des besoins.

Ainsi, les besoins sont recueillis sur le territoire grâce aux diagnostics locaux conduits dans le cadre de l'ASV et de la Politique de la Ville, de l'analyse des besoins sociaux, des observatoires de l'environnement, des constats effectués par les professionnels et des demandes exprimées les habitants.

3.1 - Sur cette base, les principales actions sont menées sur les thématiques suivantes :

L'accès aux droits et aux soins

- des groupes d'habitants et de professionnels se réunissent dans la démarche « **Agir ensemble pour l'accès aux droits** » conduite par le CCAS afin d'identifier les situations de blocage et y remédier ;
- **un guide d'accès aux droits et aux soins** destiné à favoriser le parcours de santé des personnes en situation de précarité sociale a été élaboré en partenariat avec les acteurs locaux et des groupes d'habitants. Il a été diffusé début 2015 aux professionnels qui accompagnent ces publics (joint au dossier) ;
- **des rencontres inter-professionnelles** sont organisées depuis 2012 pour favoriser la connaissance des structures sanitaires par les acteurs sociaux et ainsi faciliter l'orientation et les démarches des habitants ;
- face à la problématique de la **démographie médicale**, la Ville a impulsé et contribué largement à la réalisation d'un diagnostic partagé de l'offre de soins de 1er recours avec les professionnels libéraux (2013) et poursuit depuis 2014 la mise en place d'actions :
 - de soutien et d'aide à l'installation de ces professionnels : mise en place d'une équipe de techniciens pour accompagner les professionnels en recherche de locaux...,
 - de mobilisation des acteurs pour réfléchir à la mise en place de solutions plus institutionnelles type centre de santé.

La santé mentale

Face aux difficultés importantes observées sur le territoire communal, la Ville a mis en place en 2007 un **Conseil Local de Santé mentale**. Celui-ci fait actuellement l'objet d'une réflexion pour réajuster son fonctionnement aux besoins observés, en lien avec l'ARS 01, l'hôpital psychiatrique local et le CCOMS de Lille.

Par ailleurs, dans le cadre de l'ASV, un **réseau local de santé mentale a été constitué en 2011** afin de réunir les principaux acteurs de terrain au contact des personnes en situation de souffrance psychique (travailleurs sociaux, tutelles, bailleurs, polices nationales et municipales...).

Tout ceci aboutira dans les prochaines années à une plus grande coordination des acteurs médico-sociaux et à favoriser une insertion sociale des personnes concernées dans la ville.

La Nutrition : manger-bouger !

Après la conduite entre 2010 et 2013 d'un projet autour des rythmes de vie (sommeil, alimentation, parentalité) des enfants de 0 à 6 ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, la thématique de la nutrition a été identifiée comme prioritaire pour le mandat 2014- 2020, en réponse aux problématiques de surpoids et d'obésité observées.

La Ville, qui entend agir sur tous les leviers dont elle dispose, a demandé en 2015 son adhésion à la charte PNNS (en attente de validation) afin de mobiliser les acteurs dans une démarche cohérente.

Ainsi, le projet « **de la cueillette à l'assiette** », initié en 2014 auprès de toutes les structures qui accueillent des enfants de 0 à 11 ans dans le quartier de la Reyssouze, a permis de sensibiliser les enfants et leur famille à l'intérêt d'une alimentation équilibrée et à la pratique d'une activité physique adaptée, grâce à la découverte des aliments, et des principes de l'équilibre alimentaires (projet joint).

Ce projet sera reconduit en 2015-2016 en intégrant de nouveaux établissements, dans l'objectif d'être élargi et pérennisé les années suivantes.

En articulation avec cette action, le projet « **nature en ville** » porté par la Ville pour le mandat, prévoit plusieurs actions visant notamment à favoriser la connaissance des fruits et des légumes, et leur culture par les habitants dans des potagers en pied d'immeubles ou dans les établissements.

Par ailleurs, la Ville encourage la pratique d'une activité physique adaptée aux moyens de chacun, en soutenant de nombreux clubs sportifs, et en mettant à disposition de nombreux espaces dédiés.

En 2015, la Ville s'est engagée dans **une démarche sport-santé pour son parc de loisirs de Bouvent**, afin de permettre un retour progressif à l'activité physique pour des personnes qui en sont éloignées ou qui sont victimes d'un problème de santé (ateliers passerelle en lien avec la plate-forme sport santé 01).

Enfin, elle a, depuis quelques années, mis en place un réseau de pistes cyclables, permettant de favoriser les **déplacements actifs**. Un projet **de plan piéton** est en cours pour le mandat (recrutement d'un agent en service civique), afin de répondre également aux enjeux repérés (surpoids, isolement social, chaleur, pollution...) avec participation active du service de santé publique au groupe projet.

La santé environnementale

La Ville agit pour promouvoir un environnement de vie favorable à la santé des burgiens.

En matière de qualité de l'air extérieur, les projets d'urbanisme et de déplacement tiennent compte des enjeux de santé ; ainsi les cartes de bruit et de pollution de l'air liées au trafic automobile ont été intégrées au SIG de la commune pour une meilleure appropriation par l'ensemble des services.

La politique développée en faveur des modes de déplacement doux (transports en commun, pistes cyclables, plan piéton) intègre ces problématiques de co-exposition air-bruit, en tenant compte de la vulnérabilité accrue des publics en situation de précarité sociale.

Par ailleurs, des actions visant à limiter la présence d'espèces végétales à fort potentiel allergisant sont conduites, notamment lors des instructions des dossiers d'urbanisme.

Dans ce domaine, la lutte contre l'ambrosie fait l'objet depuis 2011 d'un plan d'action municipal qui combine des stratégies préventives et curatives, et qui permet la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation des habitants et des professionnels, de coordination entre acteurs, de destruction et de prévention de l'infestation.

Enfin, plus globalement, le projet nature en Ville, qui sera développé pour les 5 ans à venir, visera à promouvoir une approche positive de la nature en milieu urbain, en favorisant la biodiversité, et en associant la population dans une démarche collective.

En matière de qualité de l'air intérieur, la commune s'est saisie de cette question dès 2008, après la première évaluation de la présence de formaldéhydes dans les écoles et les crèches de la région Rhône-Alpes.

Un plan d'action municipal a été mis en place et a permis de limiter les émissions de substances polluantes tant dans les matériaux de construction et de décoration, que dans les mobiliers et produits d'entretien. En parallèle, une sensibilisation des professionnels et des occupants a été effectuée, afin de promouvoir les bonnes pratiques de renouvellement de l'air, et des travaux ont été effectués pour favoriser les dispositifs de ventilation permanente lors des projets de rénovation.

En matière de logement, la Ville agit pour favoriser l'accès de tous à un logement sain, adapté à ses besoins. Elle mobilise ses services autour de l'accompagnement social des personnes et de la lutte contre l'habitat indigne. Elle anime notamment depuis 2012 un groupe de professionnels autour de la problématique de la précarité énergétique.

La vaccination

En partenariat avec le centre hospitalier, responsable du centre de vaccinations, la Ville soutient et favorise la mise en place de séances gratuites dans 2 quartiers prioritaires. En parallèle, elle informe et sensibilise les habitants concernés par le calendrier vaccinal, et en particulier les plus défavorisés, en leur adressant nominativement un courrier leur précisant les lieux et horaires des séances.

3.2 – Des publics prioritaires :

En parallèle de cette approche thématique, les constats effectués sur le territoire conduisent la Ville à mobiliser ses services et ses partenaires autour des publics pour lesquels des besoins spécifiques sont identifiés.

Ainsi, au-delà des actions sur les rythmes de vie et la nutrition menées auprès **des enfants de 0 à 11 ans** pour prévenir le surpoids dès le plus jeune âge (voir ci-dessus), 2 publics font l'objet d'une attention particulière : les jeunes de 12 à 29 ans et les personnes âgées.

Concernant la santé des jeunes, la réflexion initiée en 2013 a tout d'abord amené, sous la conduite de la Ville et dans le cadre de l'ASV, à la réalisation d'un diagnostic partagé (l'ORS Rhône-Alpes), restitué en janvier 2015 (PJ).

3 axes prioritaires ont été dégagés, et seront déclinés en actions dans les années à venir, sous la coordination de la Ville, en lien avec les nombreux partenaires qui croisent leurs regards dans les champs de la santé et de la jeunesse.

- La prévention des addictions et des conduites à risques problématiques pour la santé.
- La souffrance psychique en lien avec le décrochage scolaire et la désinsertion.
- La santé des jeunes filles.

Les actions porteront notamment sur le développement des compétences psychosociales.

Pour l'ensemble du public de 0 à 25 ans, le projet éducatif local en cours d'élaboration comprendra un volet santé.

A noter aussi, le DRE porté par la Ville, qui permet un accompagnement individuel des enfants et jeunes dont les difficultés sont repérées.

Pour les personnes âgées, la problématique de l'isolement social est apparue comme déterminante pour la santé des habitants concernés. On note également des problématiques de dénutrition, de santé mentale et d'accès aux droits et aux soins. La précarisation d'un certain nombre de personnes âgées est un facteur aggravant.

Aussi, face à ces constats, des actions nouvelles sont en cours ou en projet, pour favoriser le lien social et améliorer la santé des burgiens : charte de voisinage au sein d'un immeuble ou d'un micro-quartier, réseau de visiteurs bénévoles à domicile.

Plus globalement, pour toutes les classes d'âge, et dans l'objectif de réduire les inégalités sociales de santé, de nombreuses actions sont dirigées en priorité sur le **public en situation de précarité sociale**.

CONCLUSION

L'attention portée au bien-être des habitants et à la réduction des inégalités de santé est un fil directeur des orientations municipales, qui se traduit par la mise en place d'actions dans de multiples domaines avec de nombreux partenaires.

La Ville de BOURG-EN-BRESSE a la volonté de promouvoir plus largement une approche positive et globale de la santé et ainsi de favoriser une meilleure prise en compte de ses enjeux dans les politiques publiques. Elle souhaite échanger les expériences et les réflexions et coopérer avec les villes qui partagent cette vision.